



Addenda # 03
31 janvier 2023
DDQINT-DG-22-1547

Objet

Addenda à la Demande de Qualifications relative au Projet en mode conception-construction pour la phase 1 de la revitalisation du Vieux-Port de Montréal (la « **DDQ** »).

Détails de l'Addenda

Le présent Addenda est émis pour répondre à des questions reçues durant le processus de DDQ.

QUESTION 1

À la section 2.1 de la DDQ, le Proposant est défini comme une « Entité qui soumet une Soumission en réponse à la présente DDQ et qui, si le contexte le suggère, désigne un Proposant potentiel ».

À la section 3.3.4 - paragraphe b) de la DDQ, il est mentionné que les membres du consortium sont « les sous-traitants du Proposant ».

Nous souhaiterions quelques clarifications :

- Quelle est la définition du Proposant et qui en fait partie ? Est-ce qu'un sous-traitant de l'entrepreneur est aussi considéré comme faisant partie du Proposant ?
- En référence à la section 3.3.4, un sous-traitant de l'entrepreneur ne peut, par définition, être membre du consortium. Pouvez-vous clarifier votre intention et la définition de la section 3.3.4 svp ?

Réponse à la question 1

Le « Proposant » est l'entité qui fera la soumission aux fins de la présente DDQ et de tout processus de DDP subséquent. Si un "consortium" a l'intention de soumettre une soumission, la Société s'attend à ce qu'elle passe un contrat avec un seul membre, qui assumera l'entière responsabilité légale de la livraison du Projet. Cette entité sera considérée comme le « Proposant ». Tous les autres membres du consortium agiront légalement à titre de sous-traitants du Proposant. Ces membres supplémentaires du Consortium n'auront aucun lien juridique direct avec la Société.



QUESTION 2

À la section 3.3.13 de la DDQ, il est demandé que le Proposant présente un « architecte/ architecte paysagiste en chef ». La SVPM exige-t-elle un architecte et un architecte paysager parmi les ressources clés, ou bien uniquement l'un des deux ?

Réponse à la question 2

En fait, veuillez ne présenter que l'**Architecte paysager en chef**, merci.

QUESTION 3

La section 3.3.13 de la DDQ stipule qu'un ingénieur en environnement est requis au projet. Puisqu'une forte proportion d'experts en environnement n'ont pas nécessairement la désignation d'ingénieur, est-ce possible de substituer le nom du rôle pour « spécialiste en environnement » sans faire référence à une désignation professionnelle spécifique ?

Réponse à la question 3

En fait nous désirons que le volet environnement soit encadré et traité par un ingénieur.

Ceci conclut l'Addenda #03.

La DDQ demeure inchangée et en vigueur, sauf dans la mesure où elle est modifiée par le présent Addenda #03.



Addendum # 03
January 31, 2023
DDQINT-DG-22-1547

Object

Addendum to the Request for Qualifications related to the Design-build approach for Phase 1 of the Old Port of Montreal Revitalization Project (the « **RFQ** »).

Addendum details

This Addendum is issued to answer some of the questions received during the RFQ process.

QUESTION 1

In section 2.1 of the RFQ, Proponent is defined as an “Entity that submits an Application in response to this RFQ and, as the context may suggest, refers to a potential Proponent”.

In section 3.3.4 - paragraph b) of the RFQ, it is mentioned that the members of the consortium are "Subcontractors to the Proponent".

We would like some clarifications:

- What is the definition of Proponent and who is part of it? Is a subcontractor of the contractor also considered to be part of the Proponent?
- In reference to section 3.3.4, a subcontractor of the contractor cannot, by definition, be a member of the consortium. Can you clarify your intention and the definition of section 3.3.4 please?

Answer to question 1

The “Proponent” is the entity that will be making the Application for the purposes of this RFQ and any subsequent RFP process. If a “consortium” intends submits an Application, it is the Company’s expectation to contract with only one member, which will assume all legal responsibility for the delivery of the Project. This entity will be deemed the “Proponent”. All other members of the consortium will, legally, act as subcontractors to the Proponent. These additional members of the Consortium will have no direct legal relationship with the Company.



QUESTION 2

In section 3.3.13 of the RFQ, it is requested that the Proponent present a “Chief landscape architect/architect”. Does the OPMC require an architect and a landscape architect among the key resources, or only one of the two?

Answer to question 2

In fact, please introduce only a **Chief Landscape Architect**, thank you.

QUESTION 3

Section 3.3.13 of the RFQ stipulates that an environmental engineer is required for the project. Since a high proportion of environmental experts do not necessarily have the designation of engineer, is it possible to substitute the name of the role for “environmental specialist” without referring to a specific professional designation?

Answer to question 3

In fact, we want the environmental component to be supervised and handled by an engineer.

This concludes Addendum # 03.

The RFQ remains unchanged and in effect, except to the extent that it is modified by this Addendum #03.
